

Guide de lecture du dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Paris

Le dossier d'enquête publique est le document de référence de l'enquête publique. Il contient l'ensemble des caractéristiques du projet et des études ayant contribué à son élaboration permettant au public de s'informer et de donner son avis sur le projet. Il contient beaucoup d'informations sur le projet, ses impacts et ses bénéfices. Il est donc particulièrement riche et dense. Ce guide vise à vous faciliter la lecture du dossier et vous aider à trouver l'information que vous cherchez.

OÙ CONSULTER LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ?



- En mairie du 12e arrondissement de Paris, aux heures d'ouverture
- Au siège de l'enquête publique à la Préfecture de Paris
- Sur le site internet dédié à l'enquête publique : <http://operabastille.enquetepublique.net>
- Sur le site internet de la Préfecture : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/tags/view/Ile-de-France/Documents+et+publications/Consultations/Enquetes+publiques>

COMMENT EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET ?



Moins de
30 minutes

En lisant le *document d'information* ainsi que le *chapitre relatif aux caractéristiques les plus importantes du projet* dans la pièce *Informations juridiques et administratives*



Plus de
30 minutes

En lisant la *Pièce Intérêt général du projet* qui présente de manière succincte le projet. Ce document illustré se compose de 31 pages compréhensibles par tous.

COMMENT S'EXPRIMER SUR LE PROJET ?

- En mairie du 12e arrondissement de Paris, aux heures d'ouverture
- Participez aux permanences de la commission d'enquête qui répondra à vos questions sur le projet et prendra en compte vos contributions ;
- Exprimez-vous sur les registres mis à disposition dans la mairie du 12e arrondissement de Paris et à la Préfecture de Paris aux heures d'ouverture ;



- Déposer un avis sur le registre électronique : <http://operabastille.enquetepublique.net>
- À l'adresse de courriel : operabastille@enquetepublique.net

COMPRENDRE LE CONTENU DU DOSSIER D'ENQUÊTE	OÙ TROUVER DES INFORMATIONS PARTICULIÈRES ?
<p>Le dossier d'enquête publique comporte plusieurs pièces juridiques et techniques, conformément à la législation en vigueur, et est organisé de la manière suivante :</p> <p>Pièce A : Informations juridiques et administratives (14 pages) Cette pièce présente l'insertion de l'enquête publique dans les procédures administratives relatives au projet. Elle rappelle la décision adoptée au terme de l'enquête, l'ensemble des autorisations auxquelles le projet est soumis et les références réglementaires afférentes. L'organisation et le déroulement de l'enquête publique y sont également expliqués.</p> <p>Pièce B : Intérêt général du projet (31 pages) Cette pièce résume les caractéristiques principales du projet, son historique et ses objectifs.</p> <p>Pièce C : Mise en compatibilité du PLU (116 pages) Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris détermine l'affectation des sols et expose les règles s'y appliquant en fonction des zones qu'il définit. Il constitue le socle sur lequel s'appuient les demandes d'autorisation ou d'utilisation du sol (permis de construire, d'aménager, de démolir). Une étude de la compatibilité avec le PLU de Paris de l'ensemble des aménagements prévus dans le cadre du projet a été effectuée. Il en ressort que des adaptations du document d'urbanisme sont nécessaires afin de pouvoir réaliser l'aménagement de l'Opéra Bastille. Ce document détaille les pièces modifiées du PLU.</p> <p>Pièce D : Avis émis sur le projet par l'autorité environnementale et les collectivités territoriales Cette pièce regroupe les différents documents (délibération, décision de la MRAE...) et autorisations administratives relatifs au projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur les procédures réglementaires qui s'appliquent au projet et sur sa description synthétique : Pièce A ➤ Sur la description détaillée du projet et son historique : Pièce B ➤ Sur la mise en compatibilité du PLU de Paris : Pièce C ➤ Sur les avis émis sur le projet par l'autorité environnementale et les collectivités territoriales : Pièce D